

**COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 31 Mars 2025**

Le 31 Mars 2025 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 Mars 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

- PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, LORDEL et METGE  
Mmes CADIOT, BOULANDET, CHASSIN et GAGNOL

EXCUSE : M. SURIEU

ABSENT : Mme REBOUX

Secrétaire : M. JAUBERT

Le compte rendu de la séance du 24 Février 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la feuille de présence
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Présentation de la Fiche Brève et Synthétique
- Comptes Financiers Uniques 2024 : Principal Commune et Assainissement
- Affectation du Résultat
- Projets d'investissement
- Fixation des taux d'imposition
- Fongibilité des crédits
- Budgets Primitifs 2025
- Etat Spécial Ile Guinée (BP)
- Désignation Référents Vidéo Protection
- Informations et questions diverses

## I- PRESENTATION DE LA FICHE BREVE ET SYNTHETIQUE

### ❖ 1 -Présentation de la Commune

La population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon l'INSEE est de 1 336 habitants.

Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2024 était de 53 enfants répartis en 3 classes : PS/MS/GS, CP/CE1/CE2, CM1/CM2 ; avec un service périscolaire : garderie, cantine avec deux services.

Sur estimatif du directeur de l'Inspection Académique, la rentrée scolaire de septembre 2025 sera de 60 élèves conservant ainsi l'école à 3 classes.

Le Pôle Santé du Val d'Aubois est constitué de 3 infirmiers, 1 Ostéopathe - Sage-femme DE, installé au 112, Rue Creuse vient en appui aux services médicaux présents sur le territoire communal : 1 kinésithérapeute, 1 dentiste, 1 pharmacie agrandie et modernisée en 2019 dotée d'un système robotisé pour la gestion des médicaments, également avec l'appui du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers. Ces services assurent la sécurité de nos populations de notre bassin de vie.

Afin d'avoir un meilleur accueil, plus de confidentialité, les bureaux de services publics sont installés au 10 rue de l'Eglise dans l'ancienne mairie. Le nouvel aménagement offre deux bureaux, salle d'attente et salle de réunions afin que puissent se tenir les permanences sociales (Assistante sociale, Mission Locale...) et autres dans de meilleures conditions.

La Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS, retenue pour être équipée du Dispositif de Recueil des demandes de CNI / Passeports et dont le service est ouvert depuis début Juin 2023, a honoré 880 rendez-vous au 31 Décembre 2024 et a obtenu la « Certification de l'Identité Numérique ».

La Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS continue d'assurer les services publics attendus par ses concitoyens malgré l'effort important demandé aux collectivités en cette année 2025 ainsi qu'une situation chaotique nationale :

- Coût de l'augmentation du point d'indice en 2024
- Subvention DETR, Fond vert, DSIL en baisse auprès de nos partenaires
- Cotisation Vieillesse CNRACL en augmentation de 3 points chaque année jusqu'en 2028, le taux passe de 31,65 % à 43,65 % en 2028.

L'usine Grandjean, dont la commune est devenue propriétaire en 2024, restituée par le Syndicat du Canal de Berry, a été retenue dans le cadre de la labellisation « Village d'Avenir ».

Finalisation du Centre Socio Culturel de la mise en accessibilité, mise aux normes électriques, acoustique, isolation thermique, mise en place d'un nouveau mode de distribution de chauffage.

## ❖ 2 – Cadre Général du Budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir l'enjeu.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 voté le 31 Mars 2025 par le conseil municipal de JOUET-sur-L'AUBOIS peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat présenté en Commission Travaux et Commission Finances.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- ✓ de mobiliser l'ensemble des subventions Départementales, Etat, Région et Agence de Bassin chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté à la section de fonctionnement, la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des salaires des agents communaux, de l'autre côté la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### ❖ 3 - Budget principal :

#### ➤ a) Section de Fonctionnement

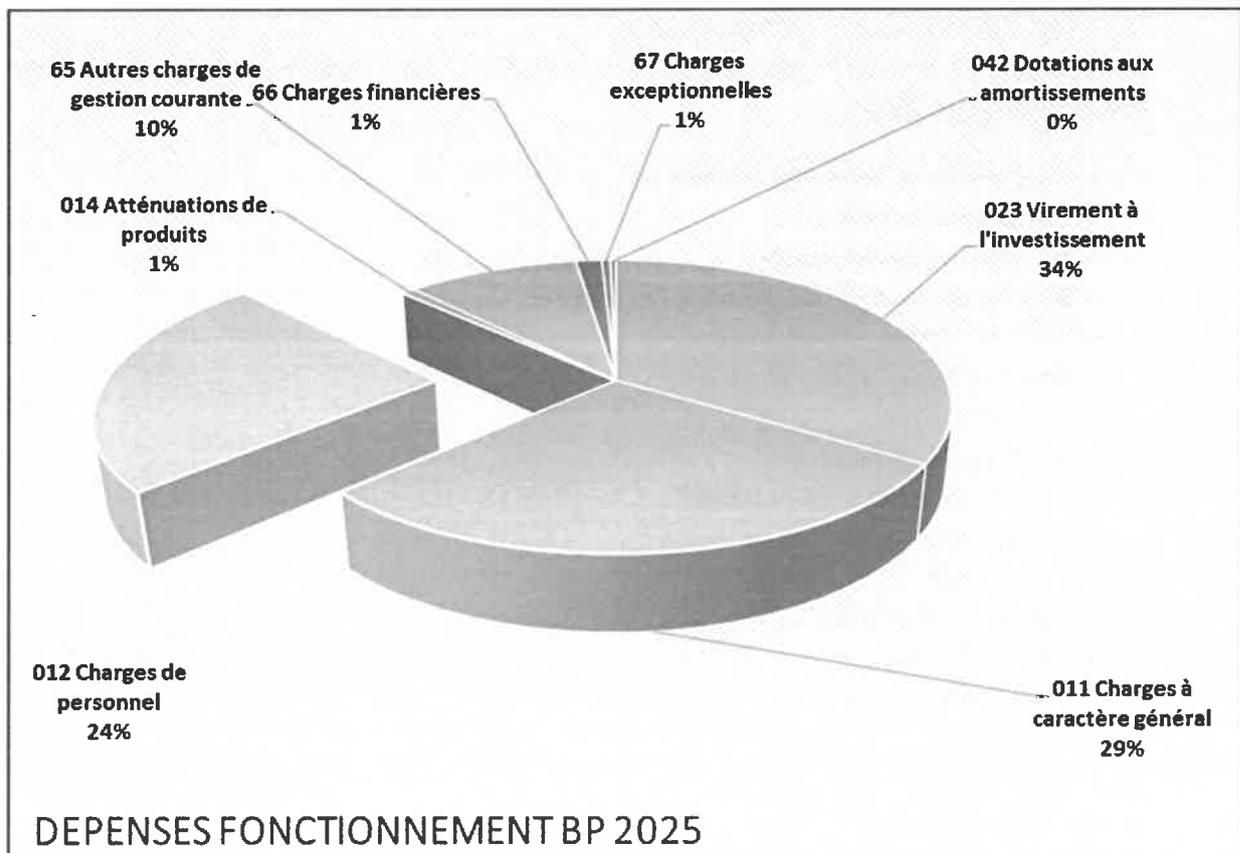
Le fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

L'équilibre de la section de fonctionnement (2.044.062,00 €) est assuré grâce :

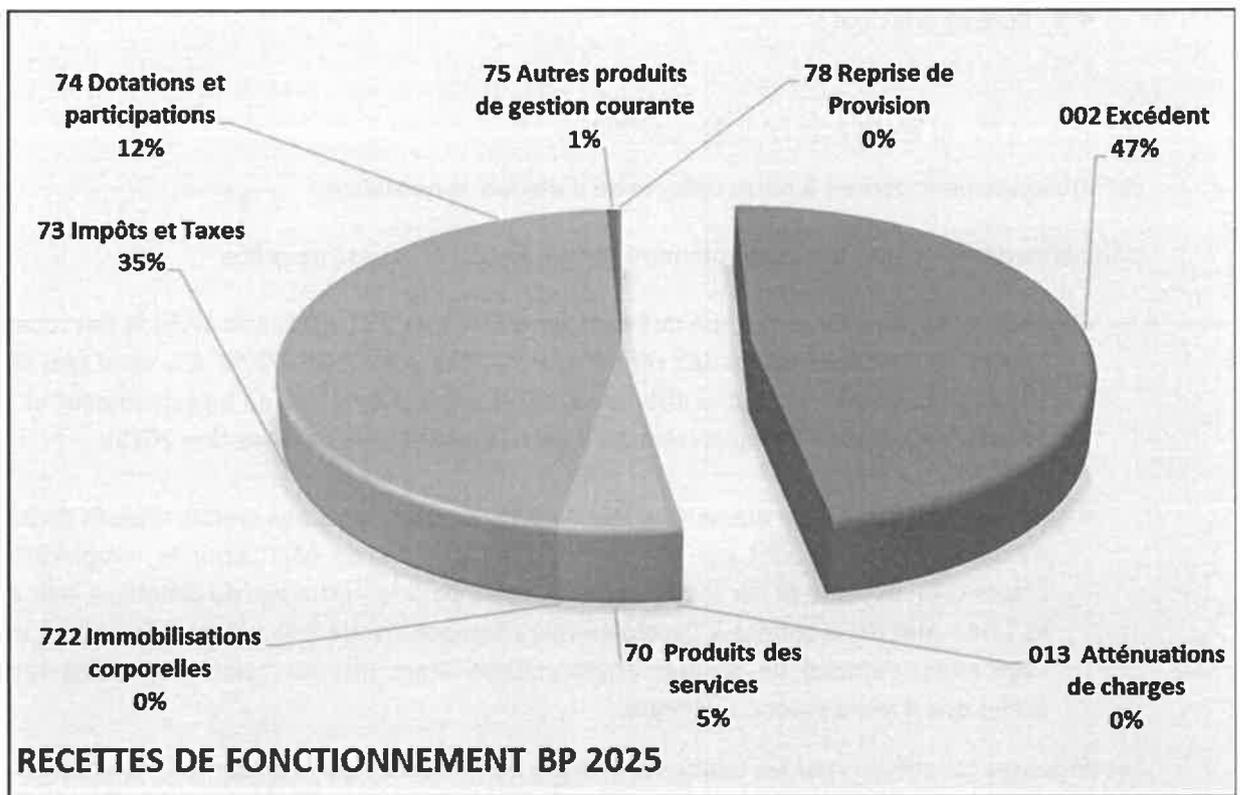
- Au report de l'excédent cumulé de l'exercice 2024 : 971 112 ,00 €, soit 47,51 % des recettes totales de fonctionnement (ce report étant inférieur de 111 783,92 € à celui réalisé en 2023 et qui donne lieu à une affectation du résultat obligatoire en investissement et une affectation du résultat complémentaire dans la perspective de la gestion 2025).
- Une augmentation de la masse salariale de 3,75 % par rapport aux crédits réalisés en 2024, s'expliquant notamment par les prévisions d'agents chez ASER pour le remplacement d'agents en maladie et par le recours d'un agent pour le nettoyage du cimetière, balayage et tonte afin de répondre à l'accroissement temporaire de travaux dû à la pousse de la végétation, l'emploi de produit phytosanitaire étant interdit ; ainsi que d'éventuelles prévisions d'avancement d'échelon.

Les dépenses constituées par les salaires et charges du personnel qui représentent 496 180 €.

Les subventions versées aux associations, les matières premières, l'entretien des bâtiments et les intérêts des emprunts à payer représentent 831 000,00 €.



Les recettes, sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, garderie...) impôts locaux et dotations versées représentent 1 067 950,00 €.



➤ **b) Section d'Investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Cette section est liée aux projets de la commune de JOUET-sur-L'AUBOIS à moyen ou long terme.

**Projets de l'année 2025 :**

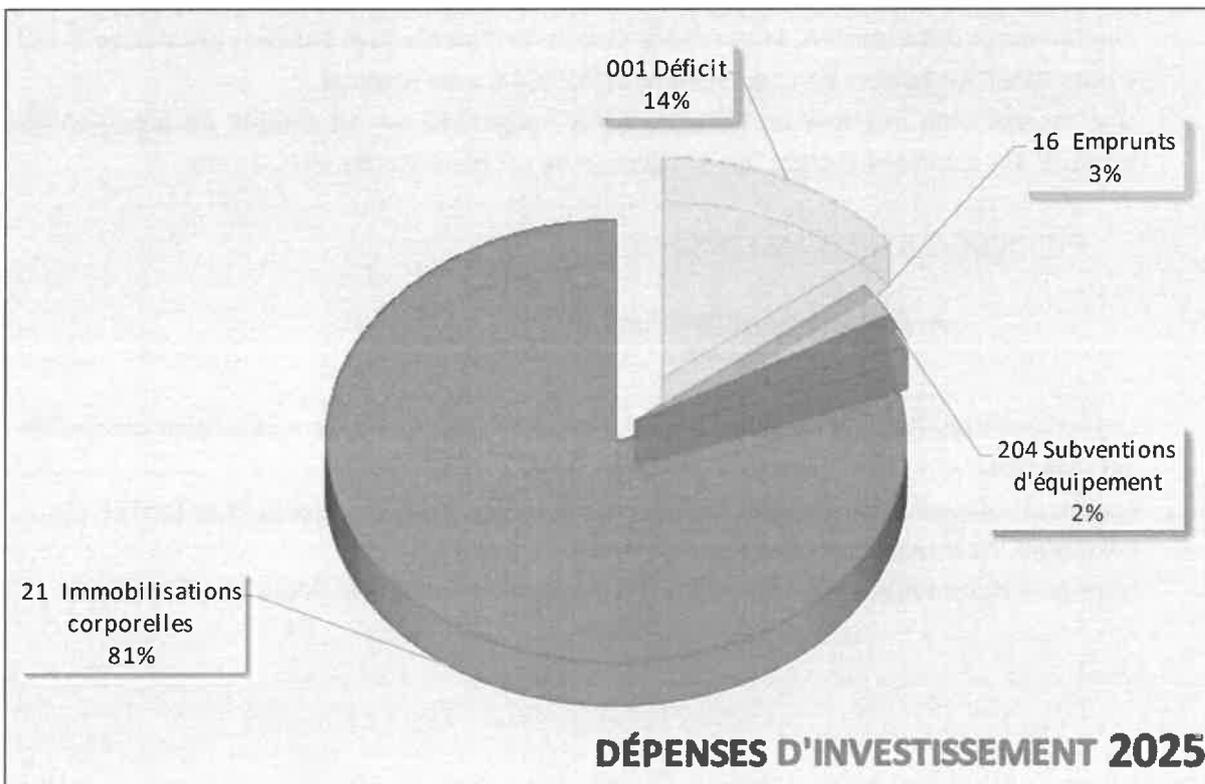
- Régénérations Naturelles parcelle 12
- Plantations parcelle 10
- Travaux Terrain Pétanque
- Mise en accessibilité du Centre Socio culturel
- Abat-sons Eglise
- Sanitaire Public Square de la Mairie
- EP Diverses Rues
- Panneau signalisation
- Passage zone bleue Place Daumy
- Illuminations Noël
- Projet MAM
- Reprise concessions
- Voirie « Rouletins »
- Godet pour chargeur
- Tondeuse
- Aspirateur
- 2 PC Secrétariat

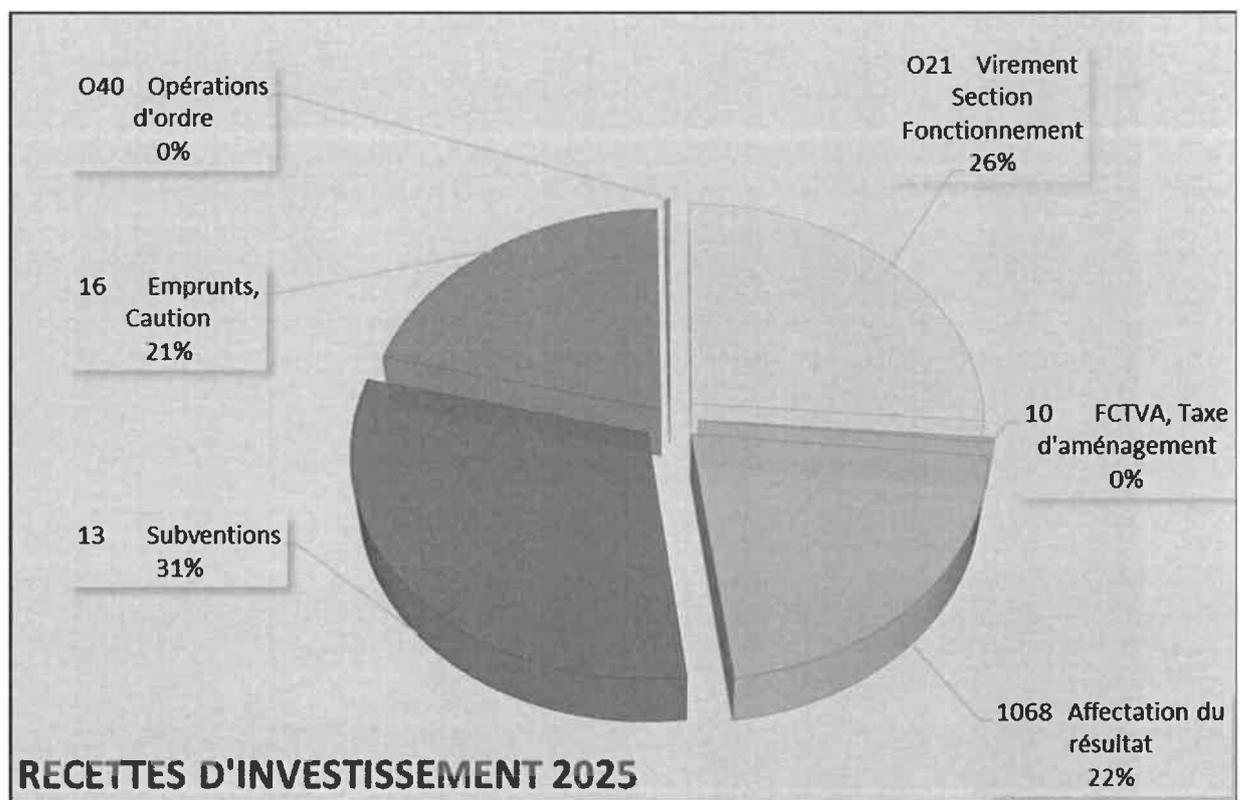
## PROJETS 2025



L'équilibre de la section d'investissement (2 648 915,21 €) est assuré par :

- Le virement de la section de fonctionnement de 695 199,00 € soit 26,25 % des recettes totales d'investissement
- Un solde de dépenses de restes à réaliser s'élevant à 1 344 000,00 € avec un solde de recettes de reste à réaliser de 1 371 398,00 €.
- Un taux global de subvention représentant 31,10 % des recettes d'investissement
- Le recours à un emprunt de 350 000,00 € et un prêt relais de 200 000,00 € pour les travaux du Centre Socio Culturel.





Le budget 2025 s'inscrit avec des investissements correspondant aux exigences du diagnostic que prévoit l'ADAP et du diagnostic de mise en accessibilité handicapé : les « E.R.P ».

La Capacité d'endettement (CAF) en 2024 s'élève à 193 719 € et le capital des emprunts au 31/12/2024 s'élève à 829 409,46 €.

- Un prêt de 350 000 € a été contracté pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité du Centre Socio Culturel ainsi qu'un prêt relais de 200 000 € qui complera le versement des subventions que la commune perçoit en N+1.

➤ **c) Etat annexé : biens de section de l'île guinée et des grévelins**

Pour la huitième année consécutive et par manque de ressources propres des biens de section de l'île Guinée et des Grévelins, la commune se doit de régler la Taxe Foncière qui s'élève à 1 919,00 € pour l'exercice 2024 et un dégrèvement de 959,00 € a été attribué.

Une réserve d'un montant de 6 000,00 € est budgétisée sur un compte de provision afin de prévenir des risques et charges liés à la gestion de ces biens (recherches, études ...).

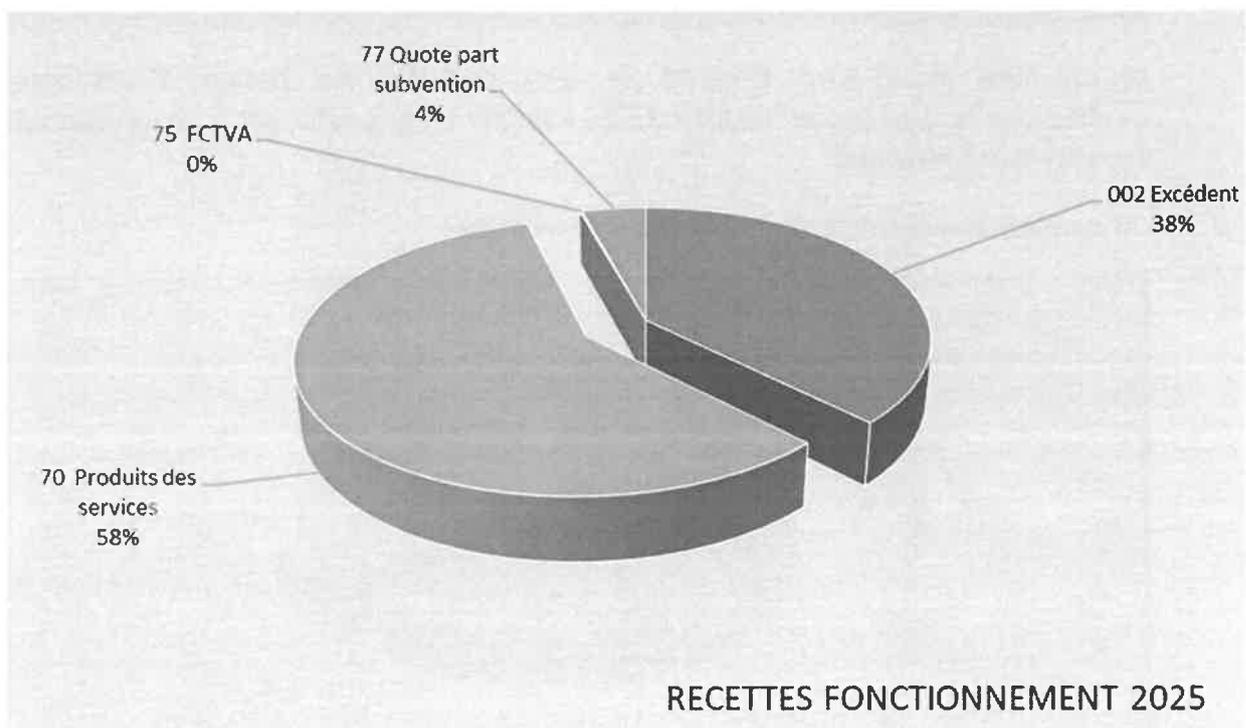
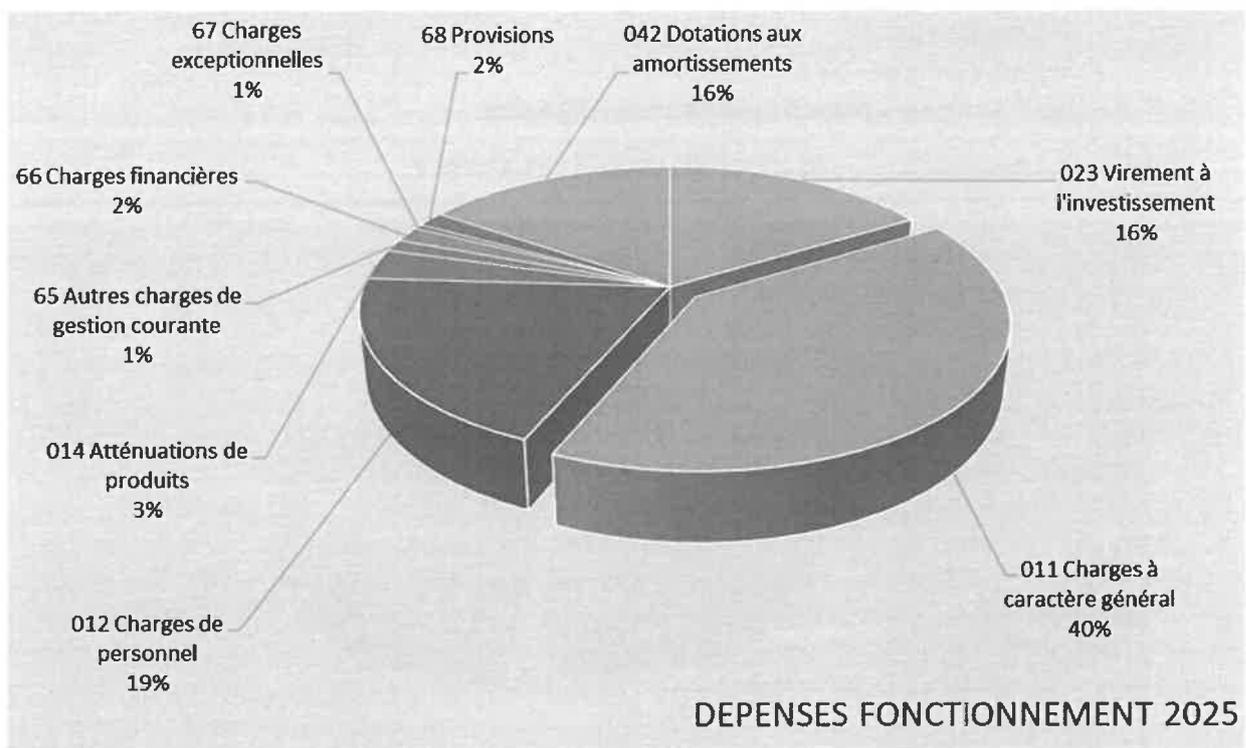
❖ **4 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

➤ **a) Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 295 382.62 € avec un excédent reporté de 110 738,62 €.

Les intérêts des emprunts contractualisés pour la réhabilitation du réseau et de la STEP et l'extension du réseau à Port Conscience s'élèvent à 5 000 €.

Le produit des services s'élève à 172 292,00 € et le montant de l'excédent à 110 738,62 €.



➤ **b) Section d'investissement**

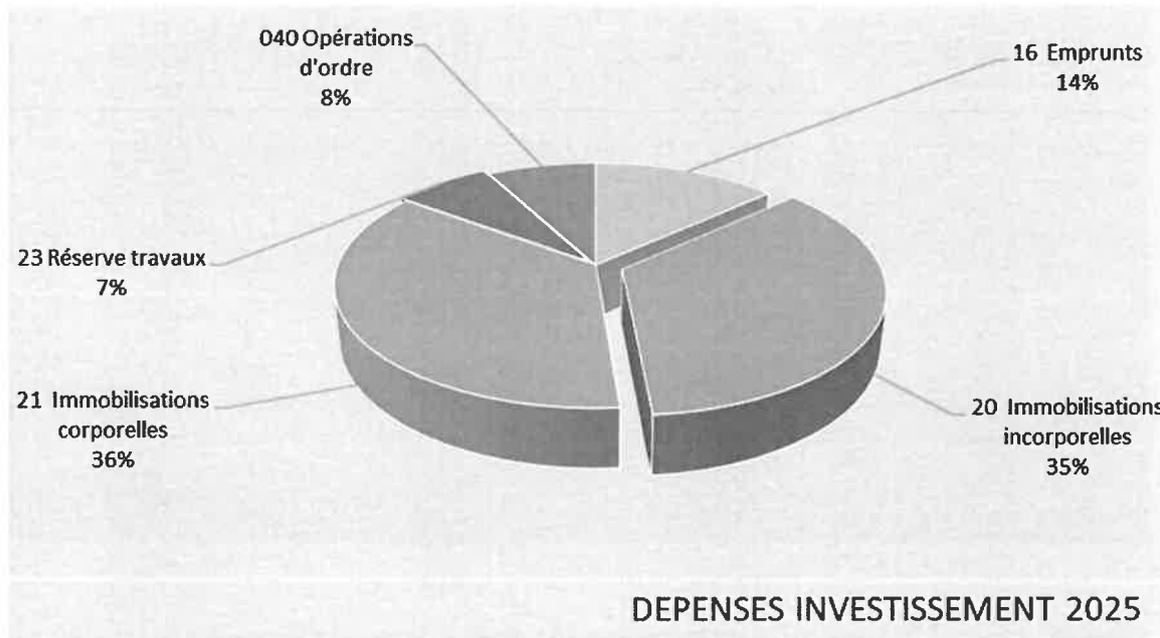
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 156 763,02 € avec un excédent reporté de 61 385,40 €.

Les 100 379 € de travaux se répartissent entre les opérations suivantes :

- Reste à réaliser Diagnostic Station
- Etudes Station d'Épuration
- Réseau EU Centre Socio Culturel

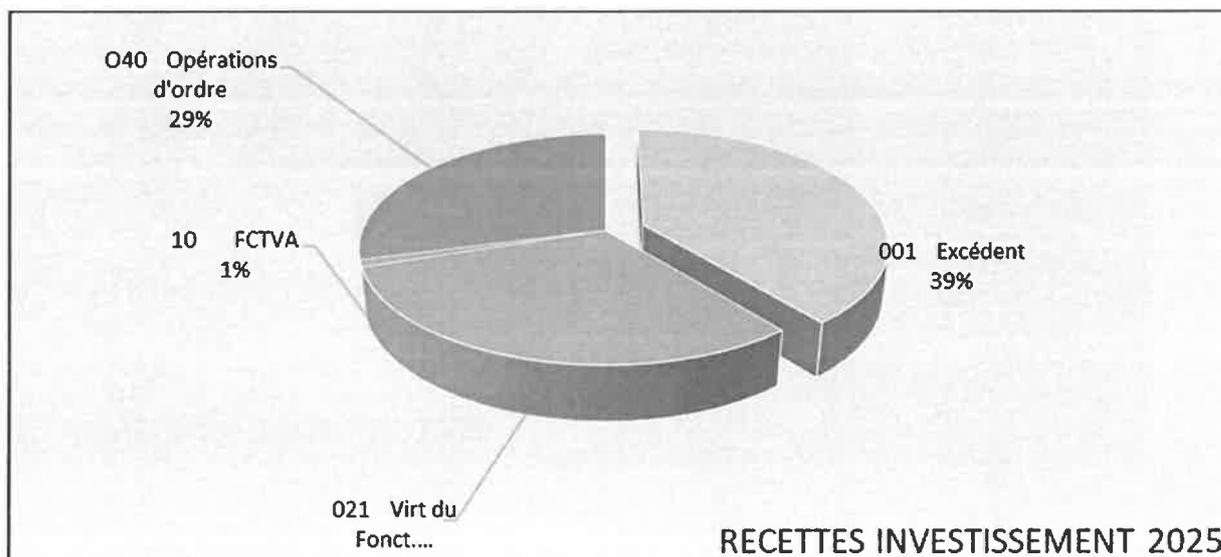
- Sécurisation des PR
- Regard « La Gravoche »
- Reste à réaliser Création branchement Pôle Santé

Le capital des emprunts au 31/12/2024 s'élève à 311 137.96 €.



La commune de JOUET-sur-L'AUBOIS se verra participer aux travaux d'investissement qu'effectuera la commune de MARSEILLES-lès-AUBIGNY tel que défini par la convention signée entre les deux communes.

On constate un excédent de 61 385.40 € pour l'année 2024.



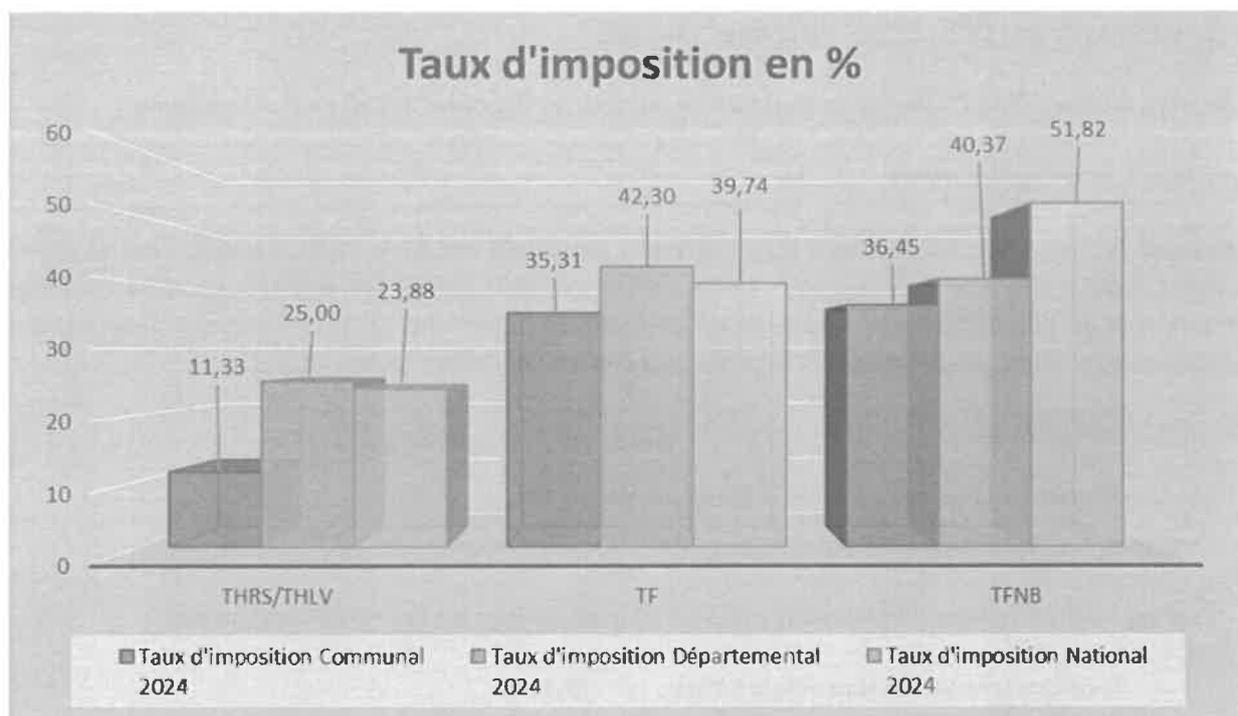
#### ❖ 5 - Niveau des taux d'imposition

##### Eléments de référence nationaux de fiscalité directe locale

La Taxe d'Habitation Résidence Secondaire et Logements vacants était de 11,33 % en 2024 alors que le taux moyen Départemental était de 25,00 % et National 23,88 %.

La Taxe Foncière Bâtie était de 35,31 % en 2024 alors que le taux moyen Départemental était de 42,30 % et National 39,74 %.

La Taxe Foncière Non Bâtie était de 36,45 % en 2024 alors que le taux moyen Départemental était de 40,37 % et National 51,82 %.



## II/ COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 : PRINCIPAL COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif et Compte de Gestion. C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU a été mis en place pour l'exercice 2024. Madame CADIOT présente les comptes financiers uniques pour le budget principal de la Commune et de l'assainissement :

o Budget Principal :	Recette de fonctionnement	1 317 982.49 €
	Recette d'investissement	42 753.92 €
	Dépense de fonctionnement	863 037.20 €
	Dépense d'Investissement	116 309.55 €

O Budget Assainissement :	Recette de fonctionnement	179 193.51 €
	Recette d'investissement	46 899 .52 €
	Dépense de fonctionnement	161 393.66 €
	Dépense d'investissement	93 335.50 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve, à 8 voix pour, les CFU du budget principal et du budget assainissement.

## III/ AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les reports sont inscrits au budget principal et au budget du service Assainissement en l'état. Il n'y a pas d'affectation de résultat au compte 1068 pour le budget assainissement. Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour le budget principal :

- Affectation du résultat obligatoire : 320 651.79 €
- Affectation du résultat complémentaire : 246 077.42 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2024 et après en avoir délibéré

- Accepte à l'unanimité la dotation au compte 1068 d'un montant de 320 651,79 € pour le budget principal.

- Accepte à l'unanimité la dotation complémentaire dans la perspective de la gestion 2025 au compte 1068

d'un montant de 246 077,42 € pour le budget principal.

- Accepte à l'unanimité l'absence de dotation au compte 1068 pour le budget assainissement.

#### IV/ PROJET D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire liste les projets d'investissement présentés lors de la commission finance et travaux. Il informe l'assemblée que tous les travaux ne seront pas tous forcément réalisés. En effet de nouveaux projets sont à l'étude comme la régénération naturelle de la parcelle 12, les plantations de la parcelle 10, des travaux sur le terrain pétanque, la mise en accessibilité du Centre Socio culturel ...

#### V/ TAUX D'IMPOSITION

La Commission de Finances, réunie le Lundi 24 Mars 2025,

Monsieur le Maire propose :

- d'augmenter les taux d'imposition votés en 2024 et de fixer les taux 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,02 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,18 %
Taxe d'Habitation	11,56 %

Monsieur le Maire précise que la taxe d'habitation ne concerne uniquement que les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme précisé ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées » l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

#### VI/ FONGIBILITE DES CREDITS

L'instruction comptable et budgétaire M 57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS décidant du passage à la M57 au 01/01/2023

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante les montants de virement à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections du budget Principal et qui peuvent être réalisés au titre de la fongibilité selon le tableau suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	59 325 €
Dépenses imprévues en investissement	149 571 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à



Congrès des Gardes Champêtres : Monsieur le Maire demande à l'assemblée les personnes qui souhaiteraient participer à ce congrès.

### **Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.**

Mme CHASSIN présente la manifestation qui aura lieu pour Pâques, le 21 avril 2025. Elle souligne que cette année, il y aura de nouveaux exposants.

Monsieur le Maire souligne que pour le 14 juillet, l'association le CODAME souhaite gérer le marché.

Mr JAUBERT demande à Monsieur le Maire s'il est au courant du dépôt de gravats sur un terrain rue de Saint Germain. Monsieur le Maire répond qu'une déclaration préalable de travaux a été déposée en Mairie pour la pose d'une clôture.

Monsieur BOUQUELY fait le compte rendu du dernier conseil d'Ecole. Il précise que l'an prochain l'école accueillera une soixantaine d'élèves. La Kermesse aura lieu le 28 juin 2025.

Les professeurs des écoles ont également fait remonter qu'il y avait un gros souci au niveau du stationnement au moment des entrées et sorties des élèves. Monsieur le Maire précise qu'une signalisation sera mise en place et fait appel à la responsabilité et au civisme des parents.

Monsieur LORDEL fait part d'un problème de stationnement rue de la Gare.

Monsieur BOUQUELY indique qu'un défibrillateur a été installé à la porte de la Mairie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un point presse sera réalisé pour la course cycliste de Pâques en souvenirs de Monsieur Albert BOURLON.

FIN DE LA SEANCE : 20 h 40

### **LISTE DES DELIBERATIONS**

- Comptes Financiers Uniques 2024 : Principal Commune et Assainissement
- Affectation du Résultat
- Fixation des taux d'imposition
- Fongibilité des crédits
- Budgets Primitifs 2025
- Désignation Référents Vidéo Protection

Le secrétaire

Denis JAUBERT



Le Maire

